

FICHE PROGRAMME

Titre du programme	La consultation obligatoires des enfants (COE) de 0 à 4 ans : contenu, outils de dépistage
Catégorie professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Médecine générale ➤ Pédiatrie
Orientations	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Médecin spécialisé en médecine générale <ul style="list-style-type: none"> • Suivi du développement de l'enfant, dépistage et prévention primaire. ➤ Médecin spécialisé en pédiatrie <ul style="list-style-type: none"> • Prévention et dépistage chez l'enfant des troubles du développement psychomoteur (troubles psychiques, troubles du langage et des apprentissages, retard psychomoteur, handicap, troubles déficitaires de l'attention / hyperactivité (TDAH), troubles envahissants du développement (TED)).
Méthodes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pédagogique ou cognitive : <ul style="list-style-type: none"> • Formation présentielle (congrès scientifique, séminaire, colloque, journée, atelier, formation interactive, formation universitaire...). ➤ Analyse des pratiques : <ul style="list-style-type: none"> • Groupe d'analyse de pratiques, staff des équipes médico-soignantes ou médico-techniques, pratiques réflexives sur situations réelles.
Mode d'exercice du participant	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Libéraux ➤ Salariés en centres de santé conventionnés ➤ Salariés des établissements de santé et/ou des établissements médico-sociaux ➤ Autres salariés (y compris hospitaliers)
Durée	➤ 2 Journées, soit 14 heures présentielles
Objectifs	<p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Maîtriser les étapes du développement neuromoteur de l'enfant de 0 à 4 ans. ➤ Utiliser les tests de dépistage auditifs et visuels utilisable au cabinet. ➤ Intégrer les étapes de développement du langage oral et de la communication. <p>Objectifs pédagogiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier le calendrier des acquisitions psychomotrices de 9 mois. ➤ S'approprier l'examen du neuvième mois au niveau moteur et sensoriel. ➤ Identifier le calendrier des acquisitions psychomotrices à 24 mois. ➤ S'approprier l'examen du vingt-quatrième mois au niveau de la communication, moteur et sensoriel (visuel et auditif). ➤ Utiliser le test de repérage des troubles de la communication (M CHAT) ➤ Identifier le calendrier des acquisitions psychomotrices à 36 mois ➤ Préciser les acquisitions langagières à 36 mois. ➤ S'approprier l'examen du trente-sixième mois au niveau psychomoteur et sensoriel (visuel et auditif). ➤ Intégrer les acquisitions du développement psychomoteur de l'enfant de 4 ans. ➤ Caractériser les acquis du langage oral à 4 ans. ➤ Réaliser un repérage des anomalies du langage oral de 4 ans.
Pré requis	➤ Néant
Résumé	Instaurés par la loi n° 70-633 du 15 juillet 1970, du décret du 2 mars 1973 et du 23 mars 1978 vingt examens systématiques sont proposés entre 0 et 6 ans, trois de ces examens font l'objet d'une revalorisation tarifaire dans la convention médicale de 2016(COE examen du huitième jour, neuvième mois et vingt quatrième mois).

	<p>L'HAS en septembre 2005 avait fait des propositions portant sur « le dépistage individuel chez l'enfant de 28 jours à 6 ans destinés aux médecins généralistes, pédiatre, médecins de PMI et médecins scolaires » préconisant des consultations spécifiques.</p> <p>Les objectifs, définis par le groupe de travail de l'HAS, sont de permettre d'identifier chez l'enfant des affections susceptibles d'être dépistées précocement et pour lesquelles des mesures correctrices peuvent être appliquées à des âges clés avec des méthodes de dépistages adaptées et réalisables par les médecins de ville (médecins généralistes, pédiatres)</p> <p>Ce programme de DPC vise à permettre un dépistage des retards de développement, des troubles du langage et de la communication, des troubles de l'audition et de la vision dans le cadre des examens prévus dans le carnet de santé à 2 mois, 4 mois, 9 mois, 24 mois, 36 mois, et 4 ans</p> <p>Dépistage des retards de développement. Dépistage des troubles du langage et de la communication (TSA). L'âge optimum du dépistage des troubles du spectre autistique (TSA) se situe à 24 mois. Ce repérage à 24 mois fait l'objet de recommandations publiées par l'HAS en 2005. (En cours de révision) Dépistage des troubles auditifs Dépistage des troubles visuels :</p> <p>La ROSP appliquée aux missions des médecins traitants des moins de 16 ans depuis le 01/01/17 comporte des indicateurs de prévention portant notamment sur le dépistage des troubles sensoriels avant 1 an et des apprentissages (dépistage de troubles du langage pour les enfants de 3 à 5 ans).</p> <p>À l'issue de la formation le participant sera en capacité de réaliser en totalité les examens du carnet de santé de 9 mois, 24 mois, 36 mois et 4 ans.</p>
<p>Concepteur du programme</p>	<p>➤ Dr Dominique GIRARDON</p>
<p>Nombre de participant maxi par session :</p>	<p>➤ 47</p>